

Le dispositif d'incitation à la mise en valeur des façades, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret depuis 2012, se poursuit.

L'opération façades permet à tout propriétaire qui contribuera à améliorer l'image du territoire en réalisant le ravalement des façades de son immeuble, le changement et/ou la mise en couleur des menuiseries extérieures, de **bénéficier d'aides financières et d'une assistance architecturale, technique et administrative.**



Opération façades



**Embellissez vos façades,
nous vous aidons**

**Communauté d'Agglomération
du Grand Guéret**

- Service Habitat / Logement -

9 avenue Charles de Gaulle

BP 302

23006 Guéret cedex

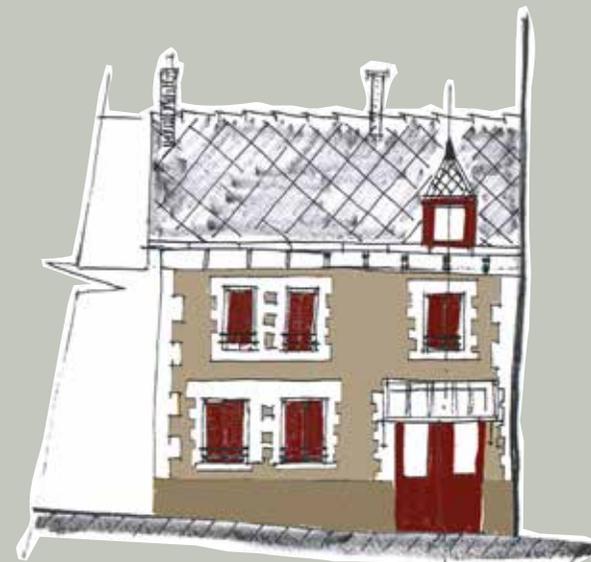
☎ 05 55 41 04 48

service.habitat@agglo-grandgueret.fr

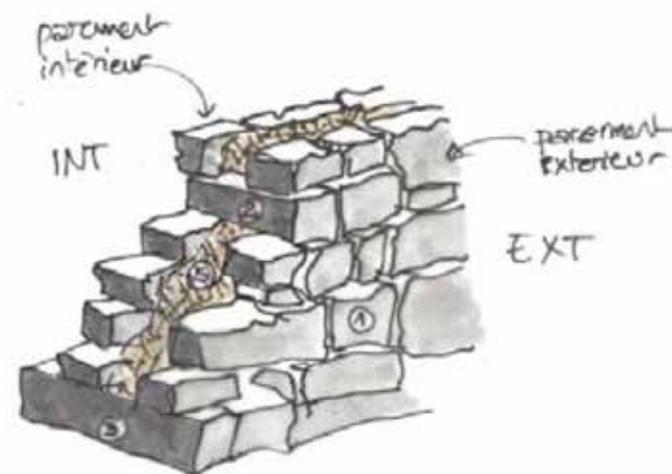
www.agglo-grandgueret.fr

CAUE 23

www.caue23.fr

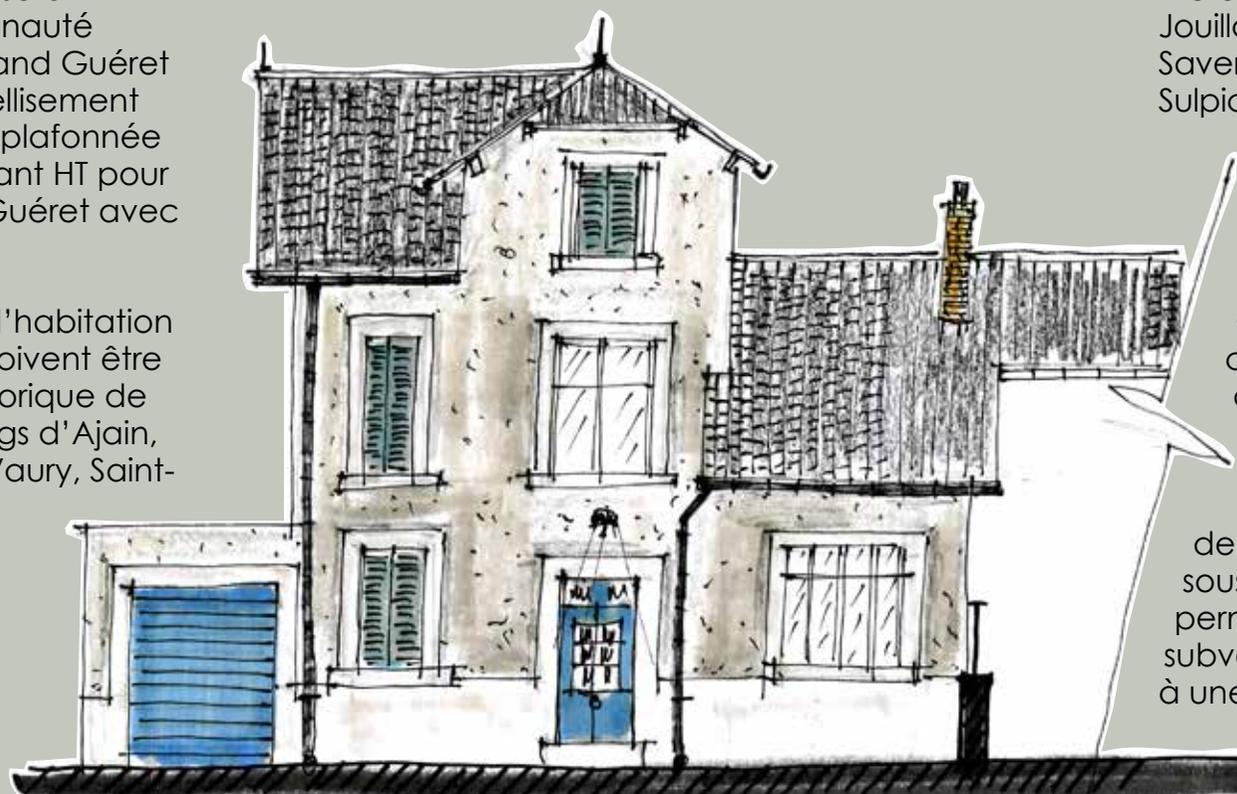


Conception : service communication du Grand Guéret
Crédit dessins : Sylvain POTIER / CAUE 23 - Photos : collection Grand Guéret - Mise à jour mai 2022



Une subvention de 40 % du montant HT des travaux sera octroyée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour les travaux d'embellissement global des bâtiments et plafonnée à 4 000 € (50 % du montant HT pour le centre historique de Guéret avec un plafond de 7 500 €).

Les bâtiments à usage d'habitation et leurs dépendances doivent être situés dans le centre historique de Guéret, les centres bourgs d'Ajain, Bussière-Dunoise, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guéretois et Sainte-Feyre, les centres de village d'Anzême, Glénic, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent,



Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Eloi, Jouillat et Montaigut-le-Blanc, Savennes, Gartempe et Saint-Sulpice-le-Guéretois.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'**opération façades**, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Le Label « Fondation du Patrimoine » pourra être demandé par le propriétaire sous conditions, ce qui lui permettra de prétendre à une subvention supplémentaire et/ou à une défiscalisation de tout ou partie des travaux.